Investissement Canada—Loi

L'AEIE et le PEN semblent bien toutefois avoir eu une importante incidence sur l'autre colonne de chiffres, soit les prétendues sorties brutes de capitaux du Canada vers les États-Unis, qui sont en fait le rachat des filiales américaines par des sociétés canadiennes.

Cette tendance au rapatriement, accélérée notamment par le PEN, a atteint un sommet en 1981. Cette année-là, sans moins de 6.9 milliards de dollars ont quitté le pays, surtout pour payer l'achat par des sociétés canadiennes d'entreprises énergétiques établies au Canada et appartenant à des intérêts américains.

Mais tandis que le PEN stimulait le rapatriement, il n'a pas semblé décourager les entrées brutes de capitaux américains d'investissement direct au Canada. Car elles aussi ont atteint un sommet en 1981, pour se chiffrer à 3.2 milliards de dollars. Les entrées brutes de ces capitaux n'ont commencé à diminuer sensiblement qu'en 1982 lorsque la récession mondiale s'est affirmée et que les prix des matières premières se sont mis à dégringoler.

Un simple changement d'appellation ne suffira pas à remédier aux problèmes du Canada. Je recommande vivement que l'on prenne cet amendement en très sérieuse considération. Si l'on examine les responsabilités que le ministre s'arroge aux termes de l'article 5, on constate qu'en fait, il ne rend nullement service au pays. Je lui suggérerais de réexaminer ce qu'il a entrepris de faire et ce que son comité permanent a décidé d'accepter. Il devrait réexaminer très attentivement la situation et considérer cet amendement avec ouverture d'esprit.

Tous les amendements devraient être passés au crible pour vérifier s'ils sont avantageux pour notre société. Si le ministre était tenu de partager ses dossiers avec Emploi Canada et avec la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{III}e MacDonald), il serait en mesure de garantir le respect des objectifs du gouvernement touchant l'égalité en matière d'emploi lorsque des sociétés étrangères viennent acquérir nos entreprises.

Le ministre et le gouvernement ont lancé ce message de bienvenue. Ils invitent les grandes entreprises planétaires—ce qui me paraît être la nouvelle expression utilisée pour désigner les multinationales—à investir chez nous. Ils disent que nous sommes disposés à faire des affaires. Il faut leur rappeler que nous l'avons toujours été, mais à notre époque de concurrence plus farouche, les capitaux affluent là où ils peuvent se multiplier. Si l'on veut que ces capitaux soient productifs, le ministre devrait partager son pouvoir avec d'autres membres du cabinet, avec autant de ministres que possible.

Il faut reconnaître certaines réalités brutales. Ce n'est pas la façon de s'attaquer aux problèmes du chômage, surtout chez les jeunes, de l'enseignement et de la formation nécessaire, de nos personnes âgées, et de l'écologie et de la paix. Tels sont les problèmes auxquels il faut nous attaquer. Le ministre et ses collaborateurs peuvent certainement faire quelque chose à cet égard. Peut-être la mesure à l'étude pourrait-elle contribuer partiellement à les résoudre.

Je vous remercie, monsieur le Président. J'espère sincèrement qu'on aura fait attention non seulement à ce que j'ai dit mais aussi à la difficulté dont j'ai parlé et que les amendements seront adoptés.

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires sur les amendements à l'article 6 du projet de loi C-15 qui ont été proposés. Cet article crée l'agence Investissement Canada, qui sera chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

Les amendements à l'étude, que le gouvernement envisagera d'accepter, je l'espère du moins, visent à augmenter les pouvoirs de l'agence Investissement Canada par rapport au ministre qui a maintenant le droit de prendre les décisions finales. Ces amendements proposent qu'en cas d'ambiguïté ou d'incertitude, l'agence puisse demander directement au cabinet de prendre une décision. Monsieur le Président, il s'agit de mettre un peu de distance entre l'agence et le ministre, sans modifier son rôle consultatif. Ces amendements font partie d'une série d'amendements visant à renforcer l'agence proprement dite par rapport au ministre.

Je regrette que les médias attachent aussi peu d'importance à la nouvelle agence, à l'étude article par article du projet de loi à l'étape du rapport. Les amendements que nous avons débattus hier portaient sur le caractère intrinsèquement secret de la nouvelle agence, comme de l'Agence d'examen de l'investissement étranger. La première série d'amendements que nous avons étudiée visait à faire indiquer dans l'objet du projet de loi que nous voulons que le gouvernement fédéral fasse preuve de discernement dans le choix des formes d'investissements qu'il juge bénéfiques. Tous ces amendements sont très utiles car ils signalent des différences fondamentales entre les partis de l'opposition et le gouvernement en matière d'investissement étranger.

Il ne s'agit pas d'un projet de loi ordinaire, monsieur le Président. Ce projet de loi représente un changement radical de la façon dont nous nous voyons en tant que pays et de la façon dont nous comprenons notre intégrité économique nationale. C'est pour cette raison qu'il faudrait faire bien plus attention aux arguments avancés des deux côtés de la Chambre. Le gouvernement présente une vision de l'avenir économique du Canada et de son intégrité qui est acceptée par bien des Canadiens. Je trouve regrettable que les médias ne suivent pas le débat.

La question de l'investissement étranger est absolument primordiale pour l'avenir d'un pays, quel qu'il soit, et pour la façon dont il se conçoit. Il y a quelques minutes à peine, je revenais d'une réunion avec M. Allan Boesak, d'Afrique du Sud, au cours de laquelle nous avons notamment eu l'occasion de parler de ceci: il prétend qu'un changement au niveau des investissements étrangers en Afrique du Sud aurait un effet bénéfique sur la lutte que mènent les noirs pour obtenir leur liberté et se débarrasser de l'apartheid. Je me rends compte que cette opinion n'est pas acceptée par bien des gens. C'est toutefois l'opinion du nombre croissant de personnes que la situation en Afrique du sud préoccupe.

a (1240)

Ils savent que, non seulement l'Afrique du Sud, mais le monde entier est assis sur une bombe à retardement qui finira par éclater si les pays comme le Canada n'exercent pas des pressions sur le gouvernement sud-africain pour l'amener à changer radicalement d'attitude et à éliminer l'apartheid.

Même si tout le monde ne partage pas ce point de vue, je soulève la question, car cela montre, comme on peut le voir également dans d'autres pays, que les décisions concernant les investissements étrangers influencent non seulement le marché, mais également l'avenir des pays où sont faits ces investissements.